

DECRET N° 85-65 du 27 Février 1985

Chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques de l'intérim du
Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des
Finances et de l'Economie pour compter
du 25 Février 1985.

LE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

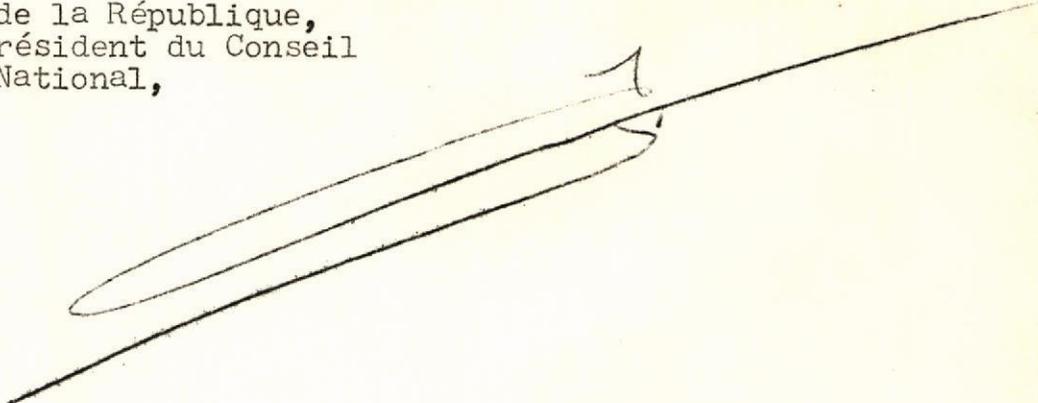
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 25 Février 1985, le Camarade Didier
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du
Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Cama-
rade Hospice ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Février 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MFE-MJIEPSP 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHAN. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-